

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 470

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 19

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« organismes paritaires »

les mots :

« opérateurs de compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.